



7 Novembre 2003

Réf.: DM-1088
Contact: T. Gavrilov
Tél.: +41 22 730 5325
Fax: +41 22 730 5785
A. élec.: Trajco.Gavrilov@itu.int

Aux Etats Membres de l'UIT dans la Région 1
(à l'exception de la Mongolie) et à la République
islamique d'Iran

Objet: **Rapport de l'UIT-R à la première session de la Conférence régionale des radiocommunications chargée de planifier le service de radiodiffusion numérique de Terre dans certaines parties des Régions 1 et 3 dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz (CRR-04)**

— Madame, Monsieur,

1 Dans la Lettre circulaire DM-1041 en date du 30 juin 2003, votre Gouvernement a été invité à envoyer une délégation à la Conférence régionale des radiocommunications chargée de planifier le service de radiodiffusion numérique de Terre dans certaines parties des Régions 1 et 3 dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz (CRR-04), qui aura lieu à Genève (Suisse) du 10 au 28 mai 2004. Dans cette même lettre, les administrations ont été invitées à faire connaître le nombre d'exemplaires des documents préparatoires dont elles ont besoin pour la conférence.

2 En attendant que la liste des besoins de chaque Etat Membre concernant les documents de la conférence soit établie, et après consultation du Directeur du Bureau des radiocommunications, je vous fais tenir ci-joint le Document 3 de la Conférence, qui contient la contribution de l'UIT-R à la CRR-04, élaborée en application de la Résolution 1185 du Conseil (modifiée par ce dernier à sa session de 2003). Votre administration disposera ainsi de suffisamment de temps pour étudier la contribution de l'UIT-R à la Conférence et pour soumettre à cette dernière des propositions sur ce sujet. Ce document figurera également dans la première série de documents pour la CRR-04, qui sera envoyée à votre administration conformément aux pratiques habituelles.

3 Le Bureau des radiocommunications élabore actuellement des lignes directrices relatives à la formulation par les Etats Membres de propositions pour les travaux de la Conférence sur les questions traitées dans le Document 3. Ces lignes directrices seront distribuées prochainement par le Directeur du Bureau des radiocommunications.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Yoshio UTSUMI
Secrétaire général

Pièce jointe: Document 3 (sur CD-ROM)